

PROCÈS VERBAL

Assemblée générale de parents L'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot

Lieu : Gymnase de l'école Louis-Joseph-Huot

Date: 14 septembre 2022

Heure: 18h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance débute à 18h32

VERIFICATION DES PRESENCES ET DU QUORUM:

Sont présents :

Sébastien Durocher, président Korinne Foucher, vice-présidente Flore Vergé, parent membre Élise Larouche, parent membre Marie-Eve Moreau, parent Kris Martin, parent Mélissa Michaud, parent

Sont absents:

Suzie Vachon, parent membre

Assistaient également :

Philippe Gariépy, directeur Vicky Bureau, secrétaire

2. MOT DE LA DIRECTION:

M. Gariépy souhaite la bienvenue à tous les parents.

3. NOMINATION D'UNE PRÉSEDIENTE D'ASSEMBLÉE

Madame Flore Vergé propose M. Durocher à titre de président d'assemblée.

Secondée par M. Durocher.

Résolution # 2022-09-14-1



4. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Vicky Bureau est proposée à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

2022-06-08-2

5. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14</u> <u>SEPTEMBRE 2022</u>

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposée par Mme Korinne Foucher Secondée par Mme Élise Larouche

2022-09-14-3

6. RÔLE ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS ET DU COITÉ DE PARENTS

Monsieur Gariépy explique aux parents les différentes fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents au CSSDA et de l'organisation de participation des parents.

7. ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

Il y a deux postes de parents membres à combler, d'une durée de deux ans. Nous devons aussi nommer deux substituts.

Il y a une discussion concernant la procédure de vote. Il est proposé d'effectuer un vote secret.

Proposée par Mme Élise Larouche Secondée par Mme Korinne Foucher

2022-09-14-4

8. <u>ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL</u> <u>D'ÉTABLISSEMENT</u>

Il y a deux postes de membres en élection.



Mme Korinne Foucher et Mme Flore Vergé aimeraient se présenter.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, elles sont élues par acclamation.

Il y a aussi deux postes de substituts à combler.

M. Kris Martin et Mme Marie-Eve Moreau se proposent.

Comme il n'y a pas d'autres membres proposés, ils sont élus par acclamation

9. <u>DÉSIGNATION D'UN PARENT POUR TERMINER LE MANDAT NON ÉCOULÉ</u>

Ce point est reporté à la première rencontre du conseil d'établissement.

10. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Les membres présents ne désirent pas se présenter, à titre de représentant ni de substitut. Les postes restent donc vacants et ce point sera reporté à la première rencontre du conseil d'établissement.

11. <u>COMPOSITION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS</u>

L'OPP sera composé des parents suivants :

- Madame Mylène Rossignol;
- Madame Élise Larouche;
- Madame Flore Vergé;
- Madame Suzie Vachon;
- Geneviève Couture
- Korinne Foucher
- Mélissa Michaud
- Marie-Eve Moreau

12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal est adopté tel quel.

Proposée par Mme Flore Vergé Secondée par Mme Élise Larouche

2022-09-14-5



13. <u>DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL</u> D'ÉTABLISSEMENT

M. Gariépy informe que la première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 19 octobre 2022 à 18h30.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

La levée de l'assemblée se fait à 19h09.

Proposée par Mme Élise Larouche Secondée par Mme Flore Vergé

Sébastien Durocher Président

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)